

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN DAYRE

L'économie compensée. Essai sur les lois des débouchés

Journal de la société statistique de Paris, tome 116 (1975), p. 80-84

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1975__116__80_0

© Société de statistique de Paris, 1975, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

L'ÉCONOMIE COMPENSÉE

Essai sur les lois des débouchés (1)

The author compares Keynes's opening law with J-B Say's one and sees disagreements between those two economists. The remedy he proposes is called the adjusted economy.

Der Verfasser vergleicht das Gesetz von Keynes hinsichtlich der Resorption der Produktion mit dem, das von J.B.Say entwickelt wurde und er konstatiert Widersprüche zwischen diesen beiden Volkswirtschaftlern. Er schlägt also ein « Heilmittel » vor, das er die ausgeglichene Wirtschaft nennt.

La production d'un système économique ouvre-t-elle des débouchés à la mesure de sa croissance?

Telle est, ramenée à sa plus simple expression, la question fondamentale qui a, depuis deux siècles, nourri tant d'inquiétudes et suscité tant de controverses parmi les économistes de pensée et d'action. L'enjeu doctrinal est d'importance. N'est-ce pas l'efficacité même du capitalisme libéral qui est ainsi mise en cause?

Deux grands noms de la science économique restent attachés à la formulation de ce problème : J.-B. Say au début du XIX^e siècle, J.-M. Keynes au cours du XX^e siècle. Essayons de scruter leurs points d'accord et de divergence.

LA LOI DES DÉBOUCHÉS SELON KEYNES

Indiquons tout de suite le point d'accord entre les deux éminents théoriciens : pour l'un comme pour l'autre, le pouvoir d'achat sécrété par une production croissante est toujours suffisant pour en permettre la vente à un prix ajusté au coût. Keynes reconnaît ce principe comme Say. Mais, tandis que Say se place dans une perspective micro-économique postulant la diversité des produits et de leurs marchés, Keynes va raisonner implicitement comme si la production du système économique se composait d'un seul bien. Il élabore en conséquence une théorie macro-économique de la mévente et du chômage.

1. Cet article est le résumé d'une thèse exposée dans un livre publié en 1959 par les Éditions d'organisation sous le titre : « Les faux dilemmes : libéralisme ou dirigisme? inflation ou récession? »

Son interprétation est aujourd'hui bien connue. Très schématiquement, Keynes fait état de la contradiction entre ce qu'il considère comme deux lois fondamentales de l'équilibre économique : *a*) l'égalité comptable entre l'épargne et l'investissement; *b*) l'excès virtuel d'épargne dans une économie qui tend vers le plein emploi. Attendu que ces deux lois ne sauraient s'accorder, le plein emploi risque d'être inaccessible par le jeu spontané des marchés.

Tel est en bref le diagnostic porté par le maître de Cambridge sur la maladie de carence de l'économie. Il est subtil, mais simple, et la thérapeutique recommandée sera plus simple encore : si la demande effective est insuffisante pour absorber toute la production fournie par le plein emploi des ressources productives, il faut la rehausser au moyen d'une action portant sur les investissements et le crédit.

Keynes recommande ainsi une intervention globale de l'État dans le domaine monétaire. En suite de quoi il fait confiance à l'automatisme libéral pour adapter l'offre et la demande sur les marchés des différents biens. Cet optimisme est clairement exprimé à la page 393 de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (édition française). « Nous ne voyons pas, écrit l'auteur, pourquoi le système actuel ferait un très mauvais usage des facteurs de production employés. C'est la valeur et non la direction de l'emploi que ce système détermine de façon défectueuse. D'accord avec Gesell, nous estimons que la suppression des lacunes de la théorie classique ne conduit pas à abandonner le « système de Manchester », mais simplement à indiquer la nature du cadre qu'exige le libre jeu des forces économiques pour que les possibilités de la production puissent être toutes réalisées. »

Arrêtons-nous un instant sur cette profession de foi. Elle est séduisante, certes, ne serait-ce que par la simplicité de sa formulation. Mais nous ne voyons pas clairement comment elle peut expliquer les vices très apparents qui subsistent dans l'économie après l'application des remèdes globaux recommandés par Lord Keynes, — les distorsions sectorielles entre l'offre et la demande, les gaspillages et les surchauffes qui se manifestent si souvent en dépit des efforts déployés par les autorités économiques pour proportionner la demande globale à la capacité globale de l'appareil productif.

Comment donc expliquer cette contradiction entre l'optimisme de Keynes et les faits? Nous inclinons à proposer l'interprétation suivante : la thérapeutique du grand économiste anglais suppose la production d'un bien unique ou, à tout le moins, l'existence d'une concurrence parfaite entre les biens multiples dont se compose la production d'une économie moderne. Nous sommes ici bien loin du compte avec la réalité et l'extension des pratiques de concurrence monopolistique ne fait qu'accentuer la différence entre la maladie supposée de l'économie et la maladie réelle, autrement complexe. Que nous apporte donc, à cet égard, l'autre loi des débouchés, la vieille théorie de J.-B. Say?

LA LOI DES DÉBOUCHÉS SELON SAY

Say se place d'emblée dans une optique micro-économique postulant la différenciation des biens offerts sur les marchés. La preuve en est donnée par la formule célèbre : « Les produits s'échangent contre les produits. » Il en résulte des conséquences auxquelles il nous faut être attentifs quand nous cherchons à expliquer les déséquilibres économiques.

Say conteste l'éventualité d'une surproduction globale. Il ne nie pas pour autant la possibilité d'une surproduction relative résultant d'une erreur de prévision des besoins

des différents biens. Tel produit peut devenir surabondant tandis que d'autres restent (ou deviennent) relativement rares. Il en résultera une mévente des premiers, mais une vente bénéficiaire des autres. Toutefois ce déséquilibre sera temporaire. Les entrepreneurs en état de mévente se détourneront de la production des biens surabondants et se convertiront pour produire des biens rares. En sorte que l'équilibre compromis à court terme se rétablira par le jeu spontané du marché à plus long terme.

Formulée en ces termes, la loi des débouchés selon Say reste optimiste. Mais voyons de plus près ce qu'il en est dans la réalité.

Pour que s'opère la régulation automatique prévue par Say et, après lui, par la plupart des économistes libéraux, il ne suffit pas qu'il y ait mévente virtuelle de biens surabondants; il faut une mévente *réelle* par l'effet de laquelle les entreprises concernées distribuent plus de pouvoir d'achat qu'elles n'en récupèrent par leurs ventes. Cet excès de pouvoir d'achat, diffusé sur les marchés, finira bien par se fixer quelque part, engendrant çà et là des profits propres à compenser les pertes subies initialement par le secteur en état de mévente. Ce jeu de bascule propice à l'efficacité des conversions nécessaires suppose que les entreprises perdantes soient mises en mesure de prolonger leur surproduction et leurs ventes à perte pendant un temps suffisant pour que des profits compensateurs apparaissent sur d'autres marchés et stimulent ainsi des conversions à défaut desquelles le retour à l'équilibre intersectoriel resterait à l'état de vain espoir.

Or ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans une économie livrée au jeu spontané des forces économiques. Dès que, dans un secteur donné, des signes de mévente apparaissent, les entreprises concernées ont tendance à restreindre leur production. Elles évitent ainsi une mévente trop grave, mais elles empêchent du même coup l'apparition, sur d'autres marchés, de profits compensateurs qui indiqueraient clairement aux firmes en difficulté dans quel sens elles doivent orienter leurs efforts de conversion.

Allons plus loin dans ce raisonnement. Supposons que les méventes constatées aient eu le temps de créer ailleurs ces profits compensateurs. Pouvons-nous espérer que les bénéficiaires de ce jeu de conjoncture, — ou plutôt de hasard, — ne se contenteront pas, instruits par l'expérience, de garder prudemment les gains que leur apporte une fortune inespérée? Se trouvera-t-il, çà ou là, des entrepreneurs assez audacieux pour jouer la carte du profit compensateur de mévente? Si une mentalité « d'attentisme » s'instaure dans l'ensemble de l'économie, il faudra bien que les plus audacieux reculent : l'économie considérée sera dès lors vouée à la stagnation.

Ce n'est pas tout. Comme dans telle hypothèse, les coûts de production seront relevés par le sous-emploi des capacités dans un grand nombre de branches, les entreprises se verront obligées de rehausser leurs prix pour survivre. Nous retrouvons ici les caractères de cet état étrange où les inconvénients de la stagnation se cumulent avec ceux de l'inflation, ce qu'exprime le néologisme de *stagflation*. Ajoutons que cet état morbide ne pourra qu'empirer si l'État, cédant aux pressions qu'on devine, pratique une politique de crédit pour relancer l'expansion. Sensibilisés aux risques de mévente, nombre d'entrepreneurs saisiront l'occasion heureuse de pouvoir vendre peu et cher.

Ce raisonnement nous apporte, semble-t-il, deux enseignements.

D'abord il nous montre que, contrairement aux vues de Keynes, une économie peut très bien se trouver bloquée sans qu'il existe une tendance à une épargne excessive au niveau du plein emploi. Elle peut l'être par le seul effet d'une distorsion sectorielle et tel effet est à considérer même dans l'hypothèse d'une économie de consommation pure, une économie qui ne connaîtrait aucun processus d'accumulation sous forme d'épargne ou d'investissement.

Le deuxième enseignement que nous apporte cette analyse est un jugement de valeur sur la loi de Say. Cette loi qui postule l'échange des produits contre les produits est moins optimiste que le supposait son auteur. Si les termes de l'échange en cause se détériorent au détriment du secteur d'abondance, cette mésaventure n'incite guère les entrepreneurs du secteur de rareté à tirer les conséquences de leur position bénéficiaire pour y créer à leur tour l'abondance. C'est l'occasion de distinguer entre le réel et le virtuel. S'il est vrai que la mévente *effective* d'une marchandise crée quelque part des profits compensateurs propres à stimuler la production d'autres biens, la seule *crainte* d'une mévente ne procure évidemment de profit à personne. Elle ne fait qu'inciter partout à l'immobilisme.

UN REMÈDE : L'ÉCONOMIE COMPENSÉE

Lorsque l'économie se trouve ainsi bloquée, il est illusoire d'espérer que la maladie sera guérie par une médication de type keynésien, c'est-à-dire par une injection de pouvoir d'achat. Ce procédé ne ferait que relancer l'inflation en germe dans la stagnation. La pénible épreuve que vit le monde d'aujourd'hui est là pour nous rappeler que ce mal n'a rien d'imaginaire.

En revanche, si nous acceptons de reconsidérer la loi de Say sans excès d'optimisme, elle peut nous suggérer une technique propre à développer le progrès dans une perspective de prix stables ou même dégressifs à la mesure de ce progrès même, — ce que nous pouvons désigner par un terme qui fait paradoxe : *l'expansion dans la déflation*.

Pour déboucher sur cette espérance, il suffit de reformuler la loi de Say en partant du phénomène de la mévente. Que nous dit cette loi ainsi amendée? Que toute entreprise en état de mévente *effective* distribue plus de pouvoir d'achat par sa production qu'elle n'en récupère par ses ventes, qu'elle crée ainsi quelque part des profits compensateurs de ses pertes. Si donc la société pouvait affecter les profits de rareté à la couverture des pertes de surabondance, elle disposerait d'une stratégie propre à entretenir la croissance équilibrée de l'économie dans une perspective de prix stables ou, mieux, décroissants à la mesure du progrès.

Nous entrevoyons ainsi le principe d'une *économie compensée* qui emprunterait ses caractères à la fois au libéralisme et au dirigisme.

Elle serait *libérale* en ce qu'elle utiliserait les mécanismes du marché pour vendre les produits à des prix qui tiendraient compte du degré de rareté ou d'abondance des différents biens.

Elle serait *dirigiste* en ce qu'elle assurerait la bonne fin des productions de telle sorte que les profits de rareté imprévus constatés sur certains marchés servent à couvrir les pertes de surabondance également imprévues constatées sur d'autres marchés. A cette fin elle mettrait en jeu un dispositif d'assurance destiné à stimuler et garantir les conversions dictées par les écarts de prix.

Ce dispositif d'assurance pourrait fonctionner selon le principe d'un *marché à terme institutionnel* portant sur des produits sélectionnés pour leur convenance à l'emploi. Au terme d'études prospectives des marchés de ces produits, l'organisme assureur achèterait à terme à des prix fixés par la concurrence des offres, puis, à la livraison, revendrait au comptant à des prix fixés par la concurrence des demandes.

Si les prévisions de l'assureur se confirmaient, les prix de vente coïncideraient avec les prix d'achat. Si ces prévisions étaient déjouées par une évolution imprévue de la conjonc-

ture, il appartiendrait à l'assureur de vendre à perte les produits les plus abondants, de vendre avec profit les plus rares, de compenser dans ses comptes, pertes et profits, enfin de déduire du compte de compensation les indications propres à réorienter la production selon la nouvelle conjoncture.

Nous nous bornons ici à indiquer le principe de l'assurance sans étudier dans le détail les difficultés que soulèverait son application. Ces difficultés sont réelles, mais l'enjeu social du système ne doit pas non plus être négligé. En garantissant les entreprises contre les fluctuations imprévisibles de la conjoncture dans toutes les branches de l'économie, ce système favoriserait la fabrication en grande série, à des prix stables ou décroissants, de produits plus simples et mieux adaptés aux besoins. Il mettrait en échec les complications et les insécurités de la concurrence dite monopolistique et il rétablirait, autant que faire se peut, les conditions théoriques de la concurrence parfaite. Il réaliserait ainsi cet idéal qui semble aujourd'hui chimérique : l'établissement d'une *économie distributive régie par le mécanisme du marché*. Cette économie pourrait être, selon les choix politiques, une économie capitaliste, socialiste ou mixte. L'essentiel serait de jouer consciemment la loi du marché.

Telles sont les propositions essentielles de cet essai. Il ne nous échappe pas qu'elles portent un air d'utopie. Après tout, ce n'est peut-être pas un défaut. Comme l'a remarqué René Dumont devant un autre problème, il est des cas où l'utopie n'a pas d'autre alternative que la mort. Nos économies contemporaines, celles de l'ouest comme de l'est, sont trop usées pour se dispenser de méditer sur cet avertissement.

Jean DAYRE

*Ancien chargé de mission
au ministère de l'Économie et des Finances*

Jean Dayre serait heureux de recueillir les critiques et les suggestions des lecteurs de cet article, au besoin sous la forme de questions posées auxquelles il lui serait agréable de répondre.